

et, pendant ces cinq années-là, 556,000 citoyens nés au Canada ont émigré aux Etats-Unis d'Amérique.

Mon honorable ami (l'honorable M. Dandurand) laissait entendre tantôt que ceux qui sont allés dans le pays voisin étaient probablement des étrangers qui étaient d'abord venus au Canada. Je tiens à lui rappeler que, depuis 1921, la loi des contingents défend absolument à cette catégorie d'immigrants de quitter notre pays pour se rendre aux Etats-Unis; de sorte qu'il saute aux yeux que tout le groupe des 556,000 personnes qui sont parties de chez nous pour aller grossir la population américaine était composé de gens nés au Canada.

L'honorable M. DANDURAND: Ma remarque s'appliquait à la période qui s'étend de 1911 à 1921, et le recensement a établi que, durant ces dix années-là, il n'y avait au pays que 368,000 habitants nés à l'étranger.

L'honorable M. ROBERTSON: Mon honorable ami fixe la limite à 1921, année de l'entrée en vigueur de la loi des contingents. Pendant cinq ans, 556,000 citoyens du Canada ont émigré aux Etats-Unis et il est arrivé ici 518,000 personnes dont 46 p. 100 parlaient l'anglais. Durant cet intervalle de temps, l'Etat a dépensé \$11,610,000 pour le privilège de contempler ce va-et-vient.

A quoi a abouti ce programme perfectionné d'immigration dont on nous a tant corné les oreilles depuis quelques années? Je souhaite ardemment que les honorables sénateurs, quelles que soient leurs attaches et leurs sympathies politiques, étudient impartialement ce problème souverainement important de l'immigration. Rappelons-nous que nous ne pourrions jamais rassembler la population qu'il nous faut tant pour l'industrie que pour l'agriculture, aussi longtemps que nous persisterons à importer au prix de deux millions et demi de dollars par jour des articles ouvrés dans d'autres pays par des étrangers. Il faut adopter chez nous un programme plus raisonnable, plus sage.

L'honorable M. BELCOURT: Mon honorable ami sait-il comment ces 140 mille et quelques immigrants se répartissent entre les provinces?

L'honorable M. ROBERTSON: Non. Aucun document n'indique, que je sache, combien d'immigrants sont allés dans chaque province ni les endroits où les nouveaux venus se sont établis. Du moins, je n'ai pas mis la main sur un tel document.

Je voudrais maintenant traiter un autre sujet. Il y a un jour ou deux, dans un autre endroit, il s'est déroulé un incident assez rare,

L'hon. M. ROBERTSON.

alors qu'a été tancé d'importance un membre distingué de la Chambre qui avait osé dire qu'il regrettait la naissance d'un sentiment carrément contraire à l'idée même de la paix.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami côtoie de trop près le règlement du Sénat.

Le très honorable M. GRAHAM: Il n'a pas le droit d'amener sur le tapis un discours prononcé dans l'autre Chambre.

L'honorable M. ROBERTSON: Je tiens à appeler l'attention du Sénat sur un seul fait. Antérieurement au 11 novembre dernier, il n'y avait aux Etats-Unis, autant que je sache, qu'un seul homme de premier plan qui exprimait des sentiments qui ne pouvaient pas être considérés comme entièrement bienveillants pour la Grande-Bretagne et le Canada, et personne parmi nous n'ignore que c'était Son Honneur le maire de Chicago.

Une VOIX: Le gros Bill Thompson.

L'honorable M. ROBERTSON: Cependant, depuis le 11 novembre, les choses dont il s'est agi ailleurs se sont passées, et je me demande si nous comprenons bien ce qui a provoqué tout ce tapage. Les honorables sénateurs se rappellent-ils que, le 27 octobre dernier, le premier politique du Dominion du Canada est revenu d'Europe, et qu'à son arrivée dans la ville de Québec, il a fait un long discours qui renfermait plusieurs déclarations intéressantes; entre autres:

J'aimerais à vous dire à quel point la voix du Canada est écoutée en Europe. Plusieurs Canadiens seraient surpris s'ils se rendaient compte que les nations d'Europe sont disposées à connaître l'opinion du Nouveau-Monde, telle qu'exprimée par notre Dominion.

Quelques jours après, ayant été princièrement reçu à son arrivée dans la capitale, et parlant du traité de paix qui venait d'être signé à Paris, il disait que ce traité était absolument d'accord avec l'œuvre accomplie par la Société des nations, ajoutant que, sans celle-ci, il ne pourrait pas tenir la place qu'il occupe aujourd'hui et qu'il continuera à occuper. Il disait encore que, si la déclaration énergique que renferme ce traité avait été formulée à Paris ou à Londres, elle aurait à peine franchie les frontières de la France et de la Grande-Bretagne; mais qu'ayant été promulgué à Genève, en la présence des représentants réunis de cinquante nations différentes, elle se répercute dans le monde entier et forme partie de la littérature universelle. Il entreprit alors de dire que la voix du Canada à la Société des nations, sans laquelle ce traité de paix n'aurait pas eu la même influence, n'était